



COMMUNE DE LIDDES

Modification partielle du PAZ et Plan d'aménagement détaillé (PAD) Secteur « Vichères-Bavon »

Rapport explicatif



Information publique

Juillet 2026



TABLE DES MATIERES

1	Introduction.....	3
2	Objectif et but de la modification partielle du PAZ et élaboration du PAD.....	3
3	Périmètre de la modification partielle du PAZ et élaboration du PAD	3
4	Clause du besoin, justification de la localisation	4
4.1	Clause du besoin	4
4.2	Justification de la localisation	6
4.3	Projet de développement de TVL SA.....	6
5	Coordination des procédures	9
6	Procédure et suite à entreprendre	9
7	Conclusion.....	10
8	Annexe	11

ABREVIATIONS

LAT	:	Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire
OAT	:	Ordonnance sur l'Aménagement du Territoire
LcAT	:	Loi cantonale sur l'Aménagement du Territoire
PDcant	:	Plan Directeur cantonal
PAZ	:	Plan d'Affectation de Zones
RCCZ	:	Règlement Communal des Constructions et des Zones



1 Introduction

La Commune de Liddes dispose d'un plan d'affectation des zones (PAZ) et d'un règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) homologués par le Conseil d'Etat le 20 décembre 2006.

Depuis l'entrée en vigueur de la LAT révisée le 1^{er} mai 2014 et du nouveau Plan Directeur cantonal (PDc) le 1^{er} mai 2019, les circonstances se sont sensiblement modifiées en matière d'aménagement du territoire. Conformément à l'art. 21 al. 2 LAT, les autorités chargées de l'aménagement du territoire ont donc pour tâche notamment d'adapter les plans d'affectation.

Compte tenu des projets actuels de développement de Télés Vichères-Liddes (TVL) SA, Société des remontées mécaniques gérant le domaine de Vichères-Bavon, une planification détaillée est rendue nécessaire. C'est l'objet du présent rapport explicatif.

2 Objectif et but de la modification partielle du PAZ et élaboration du PAD

La Commune souhaite orienter son développement touristique, en tant que Commune faisant partie de la Destination « Pays du Saint-Bernard », vers un tourisme doux intégré offrant des activités saisonnières estivales et hivernales diversifiées, conformément à la fiche B.1 « Tourisme intégré » du PDcant.

Conformément à la fiche B.4 « Domaines skiables » du PDcant, la Commune entend maintenir les activités sportives à Vichères-Bavon en optimisant le domaine skiable actuel et en recherchant une complémentarité d'utilisation de l'ensemble des infrastructures sur plusieurs saisons.

La Commune souhaite ainsi un développement territorial orienté vers une utilisation mesurée et rationnelle du territoire, promouvant un tourisme intégré et un développement économique, tout en protégeant les bases naturelles de la vie, telles que le sol, l'air, l'eau, le paysage et la faune, conformément aux buts et principes de la LAT (art. 1 et 3) et de la LcAT (art. 1) et dans le respect également des bases légales en matière de protection de l'environnement.

Pour ce faire, elle adapte le périmètre du domaine skiable pour répondre aux exigences légales, notamment environnementales, et revoit l'affectation de la zone. Elle procède à ces modifications pour tenir compte des pistes existantes et pour diversifier les activités sur plusieurs saisons. En parallèle, elle élabore un plan d'aménagement détaillé (PAD) pour les activités sportives hivernales et estivales situées dans le secteur de Vichère-Bavon au-dessus de Liddes, conformément à la LAT et à la LcAT.

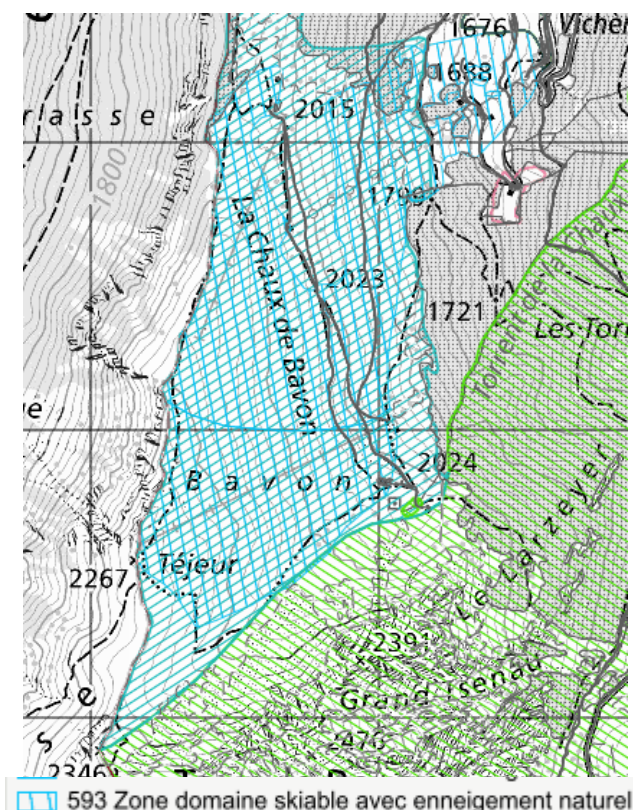
3 Périmètre de la modification partielle du PAZ et élaboration du PAD

Le secteur « Vichères-Bavon » se situe en zone agricole 2 et en zone d'activités sportives destinée au domaine skiable existant. La Commune prévoit de modifier le périmètre de la zone pour tenir compte des pistes existantes. De plus, elle modifie l'affectation en zone d'activités sportives et récréatives régie par un PAD, dans le but de développer des activités sportives sur plusieurs saisons.



Le secteur est situé dans le district franc fédéral (DFF) n°37 partiel Val Ferret/Combe et en partie situé dans le district franc fédéral (DFF) n°37 intégral Val Ferret/Combe de l'A. Cette situation lui confère des enjeux particuliers nécessitant une coordination judicieuse entre les activités sportives et les aspects naturels et paysagers reconnus.

Ce périmètre est un secteur majoritairement non bâti, constitué de l'alpage de Bavon et du Plan de La Vuardette, à l'amont du secteur le Chapelet à une altitude de 1'595 m. et jusqu'au pied de la Tour de Bavon à une altitude de 2'267 m. Le domaine skiable comporte trois téléskis et un télésiège ainsi qu'une buvette d'altitude au secteur La Vuardette.



Extrait VSgis.ch, secteur Vichères-Bavon

4 Clause du besoin, justification de la localisation

Les mesures de planification proposées dans le cadre du présent projet répondent à un besoin avéré et leur localisation est adéquate ainsi que le démontrent les chapitres suivants.

4.1 Clause du besoin

La station de Vichères-Bavon existe depuis les années 1970. La construction des premières installations de remontées mécaniques (télésiège et télésiège de Bavon) ainsi que le restaurant et les dortoirs datent de 1974. En 1997, le domaine s'est doté de deux téléskis supplémentaires ; le télésiège La Chaux et le télésiège La Vuardette. Finalement en 2003, les infrastructures se sont étoffées avec la construction du Bar des Neiges et de l'installation du Baby-lift au plan de la Vuardette.

Un premier renouvellement de la concession du télésiège a été octroyé en 2009. Aujourd'hui, ce télésiège est vétuste et doit à nouveau faire l'objet d'un renouvellement de concession qui arrivera à échéance en 2029.





Plan des pistes, source Télécabine Vichères-Liddes SA

La station de Télécabine Vichères-Liddes fait partie de l'offre régionale « PASS Saint-Bernard » qui regroupe l'ensemble des activités touristiques de la région Pays du St-Bernard au sein d'un même abonnement.

Le domaine skiable s'étend sur 17 kilomètres pour un total de 11 pistes damées (45 % de pistes bleues, 35 % de pistes rouges et 20 % de pistes noires).

Parmi les points forts reconnus de la station sont notamment cités l'éventail de pistes adaptées à chacun (du débutant au plus chevronné), l'ambiance conviviale et familiale et la situation géographique et topographique avantageuse du domaine (ensoleillé, protégé du vent et nécessitant un faible besoin d'enneigement car situé sur un alpage).

Commune ayant une part de résidences secondaires s'élevant à 42% du total des logements sur son territoire, Liddes est une commune de villégiature, de sport et de détente en milieu alpin.

Or aujourd'hui, elle doit faire face à la vétusté des installations du domaine skiable. La société TVL SA prévoit de moderniser et d'optimiser le domaine skiable en proposant un tourisme intégré avec une offre répartie sur plusieurs saisons.

Politique touristique « Vision 2030 » du Pays du Saint-Bernard

Liddes s'inscrit avec les communes d'Orsières et de Bourg-St-Pierre dans le Pays du Saint-Bernard. Les communes se sont dotées en 2015 d'une politique touristique identifiant une vision et des objectifs stratégiques.

Le Pays du Saint-Bernard compte des infrastructures complémentaires estivales (notamment sentiers pédestres et VTT, piscines, sites d'escalades) et hivernales (notamment pistes de ski, pistes de randonnée hivernales, pistes de luges, patinoires naturelle et artificielle). Le tourisme estival est majoritaire dans les cinq lieux de la région, à savoir : La Fouly, Champex-Lac, Orsières, Liddes et Bourg St-Pierre.

Le Pays du Saint-Bernard s'est doté de la vision suivante :

Le Pays du Saint-Bernard prône « un développement touristique de qualité, combinant professionnalisme et authenticité, valorisant les activités sport et nature auprès des familles et des seniors, à travers des offres innovantes et adaptées aux quatre saisons du Pays du Saint-Bernard ».



Le sens de l'accueil est également un point central de cette stratégie.

Dans les actions découlant de cette stratégie, la volonté d'étendre la palette d'activités durant les basses saisons et de créer des offres touristiques réparties sur l'année ont été clairement identifiées. Le projet de TVL SA est en adéquation avec ce constat.

Ainsi, la Commune de Liddes, en tant qu'autorité chargée de l'aménagement du territoire, soutient les projets de TVL SA et planifie le développement du domaine skiable et des activités estivales en tenant compte de la politique régionale du tourisme. Elle le fait en proposant une zone d'activités sportives et récréatives.

Au vu de l'évolution précitée en application de l'art. 21 al. 2 LAT, la Commune réexamine ses instruments d'aménagement du territoire en tenant compte des planifications supra communales à l'échelle régionale.

4.2 Justification de la localisation

Comme déjà mentionné, la station de Vichères-Bavon existe depuis les années 1970. Sans être directement reliée au village de Liddes, la station de Vichères-Bavon participe à l'offre régionale. Liddes est un village touristique. Depuis l'arrêt des activités au Super Saint-Bernard en 2010, Télés-Vichères-Liddes est le seul domaine skiable se trouvant sur l'axe Martigny-Aoste, entre Orsières et le Col du St-Bernard. Il complète l'offre régionale.

En termes d'accueil et d'hébergement, Liddes compte 2 restaurants, 2 hôtels, une école de langue et 2 magasins d'alimentations.

Faisant partie de l'offre régionale « PASS Saint-Bernard », qui regroupe toutes les activités touristiques et sportives du Pays du St-Bernard, Liddes est reconnue pour ces activités sportives dans un environnement et une nature appréciée des hôtes et des résidents.

Au vu de ces éléments, il apparaît que le bien-fondé de la localisation des diverses mesures envisagées sur le territoire communal de Liddes, est justifié.

4.3 Projet de développement de TVL SA

A l'instar des sociétés de remontées mécaniques exploitant des domaines skiables de moyenne montagne TVL SA veut assurer tout au long de la saison un enneigement de qualité et des infrastructures répondant aux normes de sécurité actuelles.

La station de Vichères- Bavon se situe entre 1'595 m et 2'267 m. point culminant de la station. Le télésiège du Chapelet, qui constitue la colonne vertébrale de la station, a fêté ses 50 ans. Si son âge est respectable, il est primordial de le remplacer par une installation répondant aux standards actuels.

Ainsi, une réflexion sur la modernisation de l'ensemble du domaine a été menée par TVL SA afin d'envisager sereinement l'avenir. Un cadre de la réflexion a été déterminé par les porteurs du projet, projet qui se veut volontairement restrictif et axé sur les points suivants :

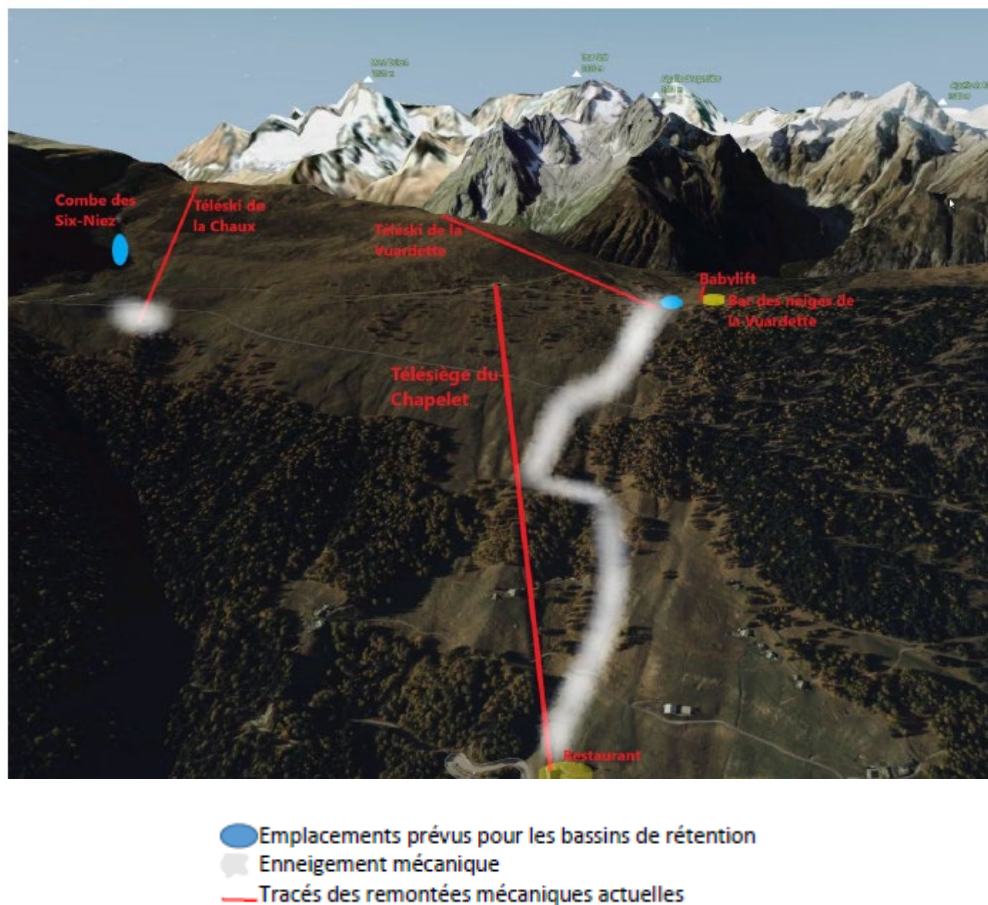
- Communion entre la nature et l'activité humaine
- Minimisation de l'emprunte humaine
- Attention particulière aux activités se trouvant au cœur d'un district franc fédéral
- Adéquation de l'offre avec les besoins des clients
- Respect du principe d'une logique financière économique
- Utilisation au mieux de l'existant

Le souhait des TVL SA est de proposer un projet en phase avec l'économie, la nature, la logique financière et qui réponde aux besoins et attentes de la clientèle.



Le projet s'articule autour de cinq axes : 1) le renouvellement du télésiège du Chapelet, 2) la création de bassins de rétention d'eau, 3) le développement de l'enneigement mécanique (en particulier la piste noire), 4) la rénovation des lieux d'accueil et d'hébergement, et 5) le développement d'une offre touristique estivale.

Cette réflexion stratégique de TVL SA s'inscrit dans le Projet Avenir TVL annexé au présent rapport.



Télésiège du Chapelet

Le télésiège fait actuellement l'objet d'une demande de renouvellement de concession auprès de l'Office fédéral des transports (OFT). La nouvelle installation, à la fois plus moderne et au confort plus élevé, reprendra exactement le même tracé que l'actuelle remontée construite en 1974 (ligne rouge sur l'image ci-dessus). Les stations de départ et d'arrivée seront entièrement reconstruites et le nombre de pylônes sera réduit de 16 à 10.

Pour remplacer le télésiège existant à pinces fixes 2 places, le choix s'est porté sur un télésiège à pinces fixes 4 places avec tapis roulant d'embarquement. L'emprise du télésiège 4 places est plus grande, ce qui impliquera la coupe d'une dizaine d'arbres sur la première partie de la ligne.

Si une étude de variantes a été établie, ces réflexions ont été menées pour rallonger la ligne d'environ 200 mètres pour gagner la crête, ou pour déplacer la station d'arrivée à proximité du bar des neiges. Finalement, c'est l'option du statu quo qui a été retenue.

Ce sont essentiellement des raisons d'impacts et d'efficacité d'exploitation qui ont été choisies. La variante « statu quo » permet une emprise minime sur la nature (faune/ flore). En termes d'exploitation le tracé actuel offre déjà une grande protection face au vent et permet l'exploitation du domaine malgré des conditions météorologiques défavorables. Pour ces raisons, un tracé identique est choisi pour les remontées mécaniques actuelles.



Bassins de rétention d'eau

L'objectif de ces bassins est double. D'une part, le projet prévoit la construction de deux retenues d'eau afin de stocker un volume d'eau suffisamment important pour permettre l'enneigement artificiel de la piste noire et des zones de départs des deux téléskis existants. D'autre part, ces bassins seront des lieux de randonnée et de détente en saison estivale. Une réflexion est en cours pour développer des synergies avec les activités agricoles de l'alpage.

Le secteur étant peu pourvu en eau, ces bassins seront alimentés exclusivement par la récupération de l'eau de fonte de la Combe des Six-Niez pour la stocker jusqu'à la période hivernale. Cette combe située sur le domaine skiable présente l'avantage de constituer un relief naturel (cuvette) permettant la récupération de l'eau. Des relevés ont été effectués sur la quantité d'eau de fonte à prévoir. L'étude de l'impact sur l'environnement (EIE) reprendra ces éléments.

Le bassin de La Vuardette se situe également dans un relief naturel, à proximité du Bar des neiges. Les deux bassins seront reliés entre eux par une conduite afin de les alimenter. La récupération des eaux de fonte dans la cuvette naturelle de la Combe des Six-Niez aura un impact minime sur le site concerné.

Enneigement technique

Le projet prévoit l'enneigement technique de la piste noire afin d'assurer un retour au bas des pistes et un enneigement adapté dès les relâches de décembre (en blanc sur l'image ci-dessus). Quelques enneigeurs seront disposés dans les zones de départs des deux téléskis afin d'assurer un enneigement optimal pour ces secteurs avals du domaine.

L'objectif de l'enneigement mécanique est d'apporter du confort à la clientèle, d'assurer une ouverture de la station moins dépendante des précipitations, de soigner les points stratégiques du domaine skiable et d'améliorer la sécurité sur les pistes.

Conformément à la fiche B.4 « Domaines skiables » du PDcant, l'enneigement technique sera coordonné en garantissant la disponibilité de l'utilisation durable des ressources en eau et en énergie.

Lieux d'accueil et d'hébergement

Le bâtiment au Chapelet date de 1974 et a fait l'objet de profondes rénovations. Il compte un restaurant et une terrasse de 100 pl. et des dortoirs (40 pl.) et sanitaires au premier étage. Au sous-sol, se tiennent les différents locaux techniques et les garages à dameuses.

Ce bâtiment gardera son emplacement et ses fonctions actuels. Des locaux et vestiaires seront aménagés pour les employés. La partie hébergement gardera la même capacité d'accueil mais pourrait être gérée de manière indépendante et être loué durant l'année.

S'ajoute également l'aménagement du parking existant au Chapelet et la création de garages pour les dameuses à proximité.

Offre touristique estivale

Situé dans un district franc fédéral, le secteur de Vichères-Bavon et son alpage est un lieu particulièrement intéressant pour des activités douces et extensives de détente tout en respectant la nature.

Un parcours didactique reliant les deux bassins de rétention d'eau renforcera l'offre de chemins de randonnée pédestre existante et permettrait des activités en lien avec l'alpage. Du côté de La Vuardette le Bar des neiges pourra offrir une petite restauration pour les hôtes et résidents.

Aucun développement du VTT n'est pas contre souhaité dans ce secteur.



5 Coordination des procédures

Conformément à l'article 25a LAT, la coordination des procédures sera assurée dans le cadre de ce dossier.

Le secteur de « Vichères-Bavon » est concerné par les aspects environnementaux, paysagers et des aspects forestiers. Une étude d'impact sur l'environnement (EIE) est effectuée en parallèle de ce dossier et fera partie intégrante.

La constatation forestière effectuée dans le cadre de la modification du plan d'affectation des zones (PAZ) et du plan d'aménagement détaillé (PAD) sera également coordonnée au présent dossier.

6 Procédure et suite à entreprendre

Selon l'exigence de l'art. 33 LcAT, la Commune procède à une information publique de l'avant-projet par la présente procédure.

Au terme de la présente consultation, la Commune engagera la procédure selon les art. 34 ss LcAT (enquête publique, adoption par l'Assemblée primaire et demande d'homologation auprès du Conseil d'Etat).

Dès l'homologation de la modification partielle du PAZ et du PAD, tout projet de construction sera soumis à la procédure idoine d'autorisation de construire, selon la loi cantonale sur les constructions (LC, RS/VS 705.1).



7 Conclusion

En conclusion, le projet de modification du PAZ et d'élaboration du PAD « Vichères-Bavon » :

- est conforme aux buts et principes de l'aménagement du territoire,
- est conforme au projet de PAZ en cours,
- concrétise les besoins régionaux et communaux,
- est conforme aux principes directeurs et à la stratégie de développement territorial du Concept cantonal de développement territorial et au Plan directeur cantonal,
- respecte les exigences fédérales et en particulier la législation sur la protection de l'environnement, la protection des eaux et la nature et le paysage
- respecte la procédure fixée par la LcAT.

Sion, le 3 juillet 2026

Bureau Territoires Concept Sàrl



Anne-Françoise Dubuis

Pour le Conseil municipal :

La Présidente

Tiziana Lattion

La Secrétaire

Astrid Michellod Bonvoisin

.....

.....



8 Annexe

- Projet Avenir TVL, Télés Vichères-Liddes SA, novembre 2023

